



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Imagri 2021 : Des agroéquipements innovants pour une agriculture durable

Publics concernés

Entreprise, Laboratoire de recherche

Domaines secondaires

Environnement, Agriculture, Filières, Start-up, Innovation, Bois et forêt

Date de fin de publication

22 février 2021

Depuis juillet 2019, via la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine accompagne l'ensemble de la filière agricole dans sa transition agroécologique. Avec comme horizon 2030, une agriculture plus respectueuse de l'environnement, économe en ressources en eau, limitant les pesticides de synthèse, moins dépendante des intrants, répondant aux attentes des consommateurs et intégrant le bien-être animal.

Pour atteindre son objectif, la Région encourage la filière machinisme agricole et forestière à développer des équipements et des technologies permettant un usage raisonné des produits phytosanitaires et des ressources naturelles. Ainsi, par cet AMI, la région souhaite encourager l'émergence de projets pouvant contribuer à apporter des solutions nouvelles visant à répondre à ces enjeux économiques et environnementaux.

Échéances

Fin de dépôt des dossiers : 22 février 2021

Etude des dossiers : mars 2021

Prise de décision : 30 mars 2021

Objectifs

Afin d'accompagner l'innovation dans la filière agricole et sylvicole, la Région Nouvelle Aquitaine lance le présent appel à manifestation d'intérêt.

Dans ce cadre, il a pour objet de recenser, sélectionner et accompagner les projets innovants dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture de précision et de la robotique agricole permettant un usage raisonné des engrais, des produits phytosanitaires, des antibiotiques, des additifs alimentaires et des ressources naturelles.

Bénéficiaires

- Entreprises industrielles ou de service à l'industrie
- Groupements d'entreprises
- Centre technique agricole ou forestier
- Structure de recherche et de développement agricole ou forestier

Modalités

MONTANT :

L'aide publique régionale mobilisable sera celle relative aux projets de Recherche & Développement & Innovation est encadrée par les régimes notifiés SA 58995 (RDI) et SA 40957 (R&D agricole). Elle peut prendre la forme d'une subvention ou d'une avance récupérable dans la limite des taux plafonds d'aides publiques autorisés par la réglementation en vigueur. Elle varie en fonction de la taille de

l'entreprise.

CRITERES DE SELECTION :

Les projets retenus devront contribuer à l'atteinte des objectifs de la feuille de route Neo Terra et concerner un des thèmes suivants :

- Imagerie numérique,
- Logiciel d'aide à la décision,
- Big Data, traitement des données,
- Système de positionnement GPS, capteurs,
- Robotique et cobotique agricole, automatisation des tâches,
- Equipements connectés, autonomes,
- Nouvelle génération d'équipements à énergie propre (électrique, méthane, hydrogène, solaire...),
- Bien-être animal

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE :

Les modalités complètes de l'AMI (conditions d'éligibilité, attendus des projets....) sont téléchargeables ci-dessous.

- Règlement de l'AMI IMAGRI 21
- Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être envoyé par e-mail à : imagri@nouvelle-aquitaine.fr

MODALITES COMPLETES :

Les modalités complètes de l'AMI (conditions d'éligibilité, attendus des projets....) sont téléchargeables ci-dessous :

- Règlement de l'AMI IMAGRI 21
- Dossier de candidature

Correspondants

Laurence DUPETIT

Direction de la Performance Industrielle

05 57 57 82 26

Emmanuel LE CLERC

Direction de l'Agriculture, des Industries Agro-alimentaires et de la Pêche

05 57 57 86 85